



Contrat territorial de relance et de transition écologique pour le territoire de Haute Corrèze Communauté

Avenant financier

Année 2021

Entre

Haute Corrèze Communauté

représenté par Pierre Chevalier, ci-après désigné par « la collectivité »

et

L'État

représenté par Yann Le-Brun, sous-préfet d'Ussel
ci-après désigné par « l'Etat »

Il est convenu ce qu'il suit

Préambule

Le présent avenant financier liste les fiches actions à engager pour l'année 2021 et modifie celles annexées à la convention CRTE signée le 2 juillet 2021.

Vu le Contrat territorial de relance et de transition écologique pour le territoire de Haute Corrèze Communauté signé le 2 juillet 2021

Les parties prenantes conviennent :

Article 1 :

Le présent avenant a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du CRTE pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021.

Article 2 :

Les actions qui seront engagées en 2021 sont listées en annexe 1 du présent avenant. Elles seront présentées sous la forme d'une fiche-action et font l'objet d'un tableau récapitulatif.

Article 3 :

Le présent avenant est signé pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire. Les actions inscrites devront être engagées dans l'année.

Article 4 :

Les autres dispositions du CRTE demeurent inchangées.

Fait à : Ussel le 9 décembre 2021

Le sous-préfet d'Ussel

Communauté

Yann Le-Brun

Le président de la communauté de
communes Haute Corrèze

Pierre Chevalier